

### III LEXIQUE

**Aide familial.** Personne aidant un membre de sa famille, chef d'entreprise non-salarié, dans l'exercice de son activité.

**Branche d'activité.** Il s'agit du regroupement de l'ensemble des entreprises ou des *fractions* d'entreprises exerçant une même activité.

**Chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires net est égal au total des ventes de marchandises (revente en l'état) et de la production vendue de biens et services. Comme tous les agrégats comptables, il est déterminé hors taxes. Pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas un indicateur toujours significatif car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitances selon le mode de comptabilisation retenu.

**Création d'entreprise.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la définition des créations d'entreprises qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Elle s'appuie dorénavant pour faciliter les comparaisons, sur les concepts harmonisés au niveau européen. Une création correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création est plus large que celle de création ex nihilo puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas de continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de la l'activité qui y est exercée.

Du fait de ces changements, la série de créations d'entreprise présentées dans cette publication ne peut être comparée aux précédentes publications sur ce thème.

**DADS.** La « Déclaration Annuelle des données sociales relatives aux salaires et autres rémunérations » est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise ayant employé des salariés au cours de l'année civile. Dans ce document commun aux administrations sociales et fiscales, les employeurs, y compris les entreprises nationales, les administrations publiques et les collectivités locales, sont tenus de communiquer, pour chaque établissement, annuellement, aux organismes de Sécurité sociale d'une part, à l'administration fiscale de l'autre, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun le montant de rémunérations salariales perçu.

**DARES.** Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Ministère de l'Emploi).

**Défaillance.** Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, aboutissant dans plus de 90% des cas à une liquidation judiciaire. Néanmoins, une cessation d'entreprise n'est l'aboutissement d'une défaillance que dans un cas sur cinq environ. Il ne faut donc pas assimiler défaillances d'entreprises et cessations d'entreprises.

**Densité régionale.** Nombre d'établissements pour 10 000 habitants.

**Effectif non salarié.** Toute personne employée dans une entreprise ou un établissement et n'étant pas salariée; cela regroupe les exploitants individuels (indépendants et employeurs), les associés ou aides familiaux, les stagiaires non rémunérés...

**Effectif salarié.** Les effectifs salariés peuvent, selon les sources, être comptabilisés comme une moyenne des effectifs trimestriels (SUSE), comme des effectifs instantanés au 31 décembre (UNEDIC) ou au 30 juin (DADS)...

- **DADS** : effectif salarié instantané au 30 juin.
- **SIRENE** : effectif salarié au 31 décembre n (ou au premier janvier n + 1) ; cet effectif (variable EFENM) fait l'objet d'une mise à jour « de masse » au premier semestre à partir des données DADS, l'effectif d'une entreprise est alors la somme des effectifs de ses établissements au 31 décembre.
- **SUSE** : moyenne annuelle de l'effectif salarié.
- **UNEDIC** : effectif salarié instantané au 31 décembre (ou encore au premier janvier n + 1).

**Employeur.** Chef d'entreprise employant au moins un salarié dont éventuellement lui-même dans son entreprise (cette notion est utilisée dans le Recensement de la population).

**Entreprise.** D'après le règlement européen sur les répertoires d'entreprises du 22 juillet 1993, c'est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décisions [...] ».

**Entreprise indépendante.** Dans cette publication, sont indépendantes les entreprises qui ne sont pas têtes de groupe ou filiales (possédées majoritairement par un groupe) d'un groupe français ou étranger ; cependant les têtes de groupe ou filiales d'un « micro-groupe » français (groupe de moins de 250 salariés) sont considérées comme indépendantes.

**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).** Société qui résulte de la volonté d'une seule personne.

**Equivalent temps plein. (ETP)** Méthode de dénombrement des emplois dans une entreprise par laquelle une personne à temps complet est comptabilisée selon la valeur 1 et une personne à temps partiel selon une valeur entre 0 et 1 (par exemple 0,5 pour un mi-temps).

**Equivalent emploi à temps plein. (notion utilisée pour l'intérim).** Rapport du volume de travail en semaines effectué par les intérimaires au volume de travail effectué par une personne à temps complet (on considère qu'il y a 45 semaines de travail sur l'année).

**Établissement.** Unité locale (usine, magasin, bureau...) située en un lieu topographiquement isolé où s'exerce l'activité de l'entreprise. Une entreprise comprend (au moins) un ou plusieurs établissements.

**EUROSTAT.** Office statistique de l'Union Européenne.

**Exportations.** Dans la liasse fiscale les exportations incluent les livraisons intra-communautaires.

**FICUS.** Fichier Complet Unifié de SUSE. Constitué à partir des données fiscales des entreprises et des enquêtes annuelles d'entreprise, FICUS fournit un ensemble de données sur le compte de résultat et le bilan des entreprises. Il regroupe l'ensemble des entreprises imposées aux bénéfices industriels et commerciaux et aux bénéfices non commerciaux, et exclut les entreprises imposées aux bénéfices agricoles et les exploitations agricoles soumises aux BIC, ainsi que les entreprises imposées au régime fiscal ultra-simplifié de la "micro". FICUS rassemble les données concernant 2,3 millions d'entreprises imposées au bénéfice réel, dont 2,1 millions de l'industrie, du commerce et des services ; pour les 100 000 plus grandes entreprises la source fiscale est complétée par une source statistique, l'enquête annuelle d'entreprise, à laquelle elle est confrontée ; les entreprises absentes du fichier de la DGI (déclarations tardives...) font l'objet d'une estimation. Toutefois les entreprises remplissent des imprimés fiscaux différents et plus ou moins détaillés selon leur régime (Bénéfices industriels et commerciaux ou Bénéfices non commerciaux) ou leur taille (réel simplifié ou réel normal). Certaines données comptables sont connues pour toutes les entreprises, mais d'autres sont spécifiques à certains régimes d'imposition : ainsi les exportations et les investissements ne sont pas disponibles pour les entreprises relevant du régime des Bénéfices non commerciaux.

**Frais de personnel.** Ils regroupent à la fois l'ensemble des rémunérations allouées au personnel, congés payés, indemnités de préavis de licenciement, suppléments familiaux et l'ensemble des charges sociales des salariés et des non-salariés, obligatoires ou volontaires.

**Indépendant.** Chef d'entreprise n'employant aucun salarié dans son entreprise (cette notion est utilisée dans le recensement de la population).

**Industrie, commerces, services (ICS).** Le champ ICS retenu ici inclut l'ensemble des entreprises sauf celles relevant des secteurs d'activités suivants :

- l'agriculture, la sylviculture, la pêche
- les activités financières (banques et assurances)
- les locations immobilières
- l'administration., les activités associatives.

Certaines formes juridiques (associations, certaines sociétés civiles immobilières) sont désormais également exclues.

Ce champ ICS a été créé pour examiner de façon cohérente le monde des entreprises : les notions de nombre d'entreprises, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et d'effectifs sont homogènes d'un secteur à l'autre.

**INSEE.** Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

**Investissements.** Investissements en immobilisations corporelles, soit le total de la colonne « augmentations par acquisitions, créations, apports et virements de poste à

poste » moins la colonne « Diminutions par virement de poste à poste ». Les « investissements » par voie de crédit-bail ou de location longue durée ne sont donc pas pris en compte.

**Intérim.** Le travail intérimaire est un travail temporaire effectué pour le compte d'une entreprise de travail intérimaire chez le client utilisateur.

**Micro-entreprise (régime fiscal de la).** Seules peuvent opter pour les régimes ultra-simplifiés de la « micro-entreprise » (BIC) ou « déclaratif spécial » (BNC) les entreprises individuelles qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxes de moins de 76 300 € lorsque leur activité principale est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir un logement (hôtellerie, meublés...) ou bien un chiffre d'affaires hors taxes de moins de 26 700 € pour les autres prestataires de services relevant des BIC et les professionnels relevant des BNC. Aucune information économique (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, activité exercée) n'est disponible à ce jour sur ces entreprises, seul leur nombre global est connu et estimé à environ 250 000, non compris les activités de location immobilière, soit 230 000 en métropole et 20 000 dans les DOM..

**NACE.** – Rev 1 ; Nomenclature d'activités des communautés européennes (1993) dite NACE cette nomenclature d'environ 500 postes à quatre positions numériques est articulée avec la nomenclature des Nations Unies (CITI – Rev 3) pour les deux premières positions. De nouvelles nomenclatures (NACE – Rev 2, CITI – Rev 4, NAF Rév. 1) ont été mises en place en 2003 ; elles seront de nouveau révisées en 2007/2008.

**NAF rév.1.** Nomenclature d'activités française (2003) ; cette nomenclature d'environ 700 postes est strictement articulée avec la NACE – Rev 2. Elle comprend quatre positions ; les trois premières, numériques, sont strictement celles de la NACE, la quatrième, alphabétique, peut détailler la quatrième position de la NACE. Elle a été révisée en 2003 et le sera de nouveau en 2007/2008.

**NES.** Nomenclature économique de synthèse utilisée en France. Elle comprend trois niveaux emboîtés en 16, 36 et 114 positions. Dans cet ouvrage, on utilise la NES en 114 postes, sauf dans le chapitre 3 sur l'emploi pour l'intérim (NES 36).

**Personnes occupées.** Il s'agit de l'emploi total, salarié et non salarié. Les effectifs non salariés ont été estimés à partir du ratio « effectif non salarié par entreprise » calculé dans les enquêtes annuelles d'entreprise de l'INSEE sur l'année 1997 pour chaque occurrence « activité x taille x catégorie juridique x région ».

L'effectif salarié est celui de la liasse fiscale, défini comme la moyenne arithmétique des effectifs (c'est-à-dire les personnes titulaires d'un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise) à la fin de chacun des trimestres de l'exercice comptable.

**PME, Petites ou moyennes entreprises.** Entreprises indépendantes comptant moins de 250 salariés.

**Recensement de la population.** Dénombrement des personnes résidentes en France effectué auprès de l'ensemble des ménages. Le dernier date de mars 1999. Le recensement est effectué auprès des personnes ; une personne en multi-activité ne sera comptée qu'une fois, au titre de sa principale activité. Dans les sources s'appuyant

sur les établissements ou les entreprises (UNEDIC, DADS...), ce sont les contrats de travail qui sont pris en compte, une personne est comptabilisée autant de fois qu'elle a de contrats de travail.

**Salariés à temps complet.** Dans l'exploitation des DADS, on entend par « salarié à temps complet » un salarié non-intermittent et qui travaille au moins à 80 % de la durée du travail de son établissement.

**Secteur.** Un secteur d'entreprises ou d'établissements rassemble l'ensemble des unités ayant la même activité *principale*, par référence la nomenclature française d'activités NAF.

**SIRENE.** Le répertoire SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) est géré par l'INSEE en partenariat avec les tribunaux de commerce, les chambres de métiers, l'administration fiscale, l'URSSAF et identifie les entreprises par un numéro à neuf chiffres, le « SIREN », et les établissements par un numéro à 14 chiffres, le « SIRET ». Le répertoire SIRENE est en France le point de départ du dispositif d'études de la démographie des entreprises et des établissements. SIRENE est un outil de coordination et d'information inter-administratif, créé par le législateur pour assurer une procédure d'immatriculation et d'identification des entreprises et de leurs établissements, qui soit utilisée et reconnue par tous. Le rôle inter-administratif du répertoire implique l'enregistrements d'unités sans réalité économique, inscrites pour des besoins purement juridiques ou réglementaires. Dans ce contexte, l'INSEE, qui prend également en compte les besoins statistiques, enrichit le répertoire avec des notions d'activité et de continuité économiques, qui permettent d'isoler les seules entreprises économiquement actives. Si les créations sont statistiquement bien suivies, les cessations, notamment les cessations d'entreprises n'ayant pas ou très peu de salariés, ne sont pas toutes déclarées et les dénombrements d'entreprises issus de SIRENE sont légèrement surestimés.

**Société en nom collectif (SNC).** Société dans laquelle les associés ont tous la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.

**Société anonyme (SA).** Société dans laquelle les associés possèdent un droit représenté par un titre négociable (action) et ne sont pas tenus du passif au-delà de leur apport personnel.

**SUSE.** Système unifié de statistiques d'entreprises : il s'agit du fichier mis au point par l'INSEE à partir des déclarations fiscales - transmises par la direction générale des impôts (DGI)- des 2,3 millions d'entreprises relevant du régime du réel. Pour les 100 000 plus grandes entreprises la source fiscale est complétée par une source statistique, l'enquête annuelle d'entreprise, à laquelle elle est confrontée ; les entreprises absentes du fichier de la DGI (déclarations tardives...) font l'objet d'une estimation.

**Taille des entreprises.** On exprimera les classes de taille en termes d'emplois salariés :

- 0 à 9 salariés : micro - entreprises ;
- 10 à 19 salariés : très petites entreprises ;

20 à 249 salariés : petites et moyennes entreprises ;

250 salariés et plus : grandes entreprises.

Dans les statistiques de cet ouvrage, le critère d'indépendance est associé à celui de taille (voir « Entreprises indépendantes »).

**UNEDIC**, ou Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce. L'UNEDIC élabore des statistiques sur l'emploi salarié par établissements qui couvrent également les services marchands depuis 1970.

**Valeur ajoutée au coût des facteurs (VABCF)**. Obtenue en déduisant du chiffre d'affaires (augmenté de la production stockée, de la production immobilisée et des subventions d'exploitation), l'ensemble des achats de biens et services consommés ainsi que les impôts et taxes (à l'exception de la TVA et de l'impôt sur les sociétés). Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise et sera répartie entre ceux qui y ont contribué. Pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur et effectuer des comparaisons, la valeur ajoutée est un indicateur plus significatif que le chiffre d'affaires. Cependant, il n'est pas toujours homogène car la contrepartie des facteurs de production peut se trouver exclue de la valeur ajoutée (recours au crédit-bail plutôt qu'à l'investissement direct, recours à l'intérim ou à la mise à disposition de personnel plutôt qu'à l'emploi direct) ou non. De même la contrepartie de certaines prestations (services informatiques, nettoyage, gardiennage, restauration du personnel...) selon qu'elles sont internalisées (réalisées pour compte propre) ou externalisées (confiées à des tiers) sera comprise ou non dans la valeur ajoutée.